

le catalyseur

Lettre d'information de l'UIC Ile de France - N° 71 - Octobre 2010



Le 1^{er} septembre dernier plus de 150 personnes étaient réunies à Bercy à l'invitation de Christian Estrosi, Ministre de l'Industrie, à l'occasion de la 5^{ème} édition de la remise du prix Pierre Potier.

Créé en 2006 en partenariat avec le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, la FFC et l'UIC, le prix Pierre Potier a pour objectif de valoriser les initiatives de l'industrie chimique en faveur du développement durable et des démarches écoresponsables. Il récompense ainsi des produits chimiques innovants respectueux de l'environnement et dont les applications sont au cœur de la vie quotidienne des consommateurs.

Dans ce contexte, Arkema, Pierre Fabre Dermo-Cosmétique, Novance, CIMV et Innoveox ont été primés et récompensés, et je tiens au nom de l'UIC Ile de France, particulièrement attachée au succès de cette initiative engagée voici cinq ans, à les féliciter très chaleureusement.

Je souhaite aussi souligner la performance d'Innoveox, jeune société qui dans la catégorie « start up » s'est vue décerner une médaille pour ses travaux dans le domaine de l'oxydation hydrothermale en milieu supercritique, travaux dont la finalité est selon le Professeur Armand Lattes « de faire la peau des déchets industriels dangereux ». Bravo !

Je tiens enfin à encourager les industriels de la chimie en Ile de France à participer nombreux en 2011, Année Internationale de la Chimie, à la 6^{ème} édition du prix Pierre Potier.

Guy de Gaulmyn
Président de l'UIC Ile de France

Innover pour une chimie durable

L'industrie chimique française a pris conscience depuis quelques années de l'importance des enjeux environnementaux et de trouver les solutions les plus efficaces pour l'élimination durable de ses déchets qu'ils soient dangereux ou pas.

L'UIC met régulièrement en exergue les idées, les recherches et les entreprises qui contribuent aux avancées dans les domaines de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la chimie verte durable.

L'adhésion d'Innoveox a été encouragée et soutenue au quotidien par l'UIC Ile de France, qui a su percevoir les nombreux avantages de cette technologie innovante.

L'industrie chimique, se dirigeant sans réserve vers la chimie verte durable, se doit d'apporter des produits performants tout en ayant une fabrication et une production capable de recycler voire de valoriser ses déchets pour une meilleure compétitivité.

Depuis près de deux ans, Innoveox développe une offre globale de traitement des déchets dangereux issus principalement de l'industrie du

raffinage, de la pétrochimie, de la chimie ou de la pharmacie.

Grâce aux travaux du Professeur Cansell et du CNRS, Innoveox a mis au point une technologie très innovante qui consiste en la combustion froide de la matière organique qu'elle convertit exclusivement en eau, avec un bilan carbone neutre.

Le procédé offre par ailleurs la possibilité de récupérer les métaux et les minéraux. Le champ d'application du procédé est extrêmement vaste, allant du traitement des boues urbaines, la destruction d'huiles, de solvants, de pyralènes jusqu'aux secteurs du militaire ou du nucléaire. D'autres domaines sont en cours de développement, comme le recyclage de la fibre de carbone pour l'industrie aéronautique.

Néanmoins ce procédé est particulièrement adapté au traitement des déchets liquides qui sont soit trop concentrés pour être dégradés biologiquement, soit trop dilués pour être incinérés.

Efficace à 99,99 % et très rapide (la cinétique de réaction est de l'ordre de la minute),

il rejette une eau qui peut être déversée directement en milieu naturel sans aucun risque pour l'environnement. Le procédé n'engendre enfin ni odeurs, ni émissions de particules ni gaz toxiques.

Autre avantage, les unités de traitement sont compactes et peuvent être directement installées sur site, évitant un transport coûteux, dangereux et polluant. Le module de traitement permet aussi de générer de l'énergie (chaleur ou électricité). Enfin le procédé se révèle très performant et compétitif vis-à-vis des filières actuelles de traitement, en particulier l'incinération.

La première unité devrait voir le jour en décembre 2010 et Innoveox entend mettre au point environ 130 machines d'ici 5 ans, pour un marché estimé à 2 milliards d'euros en Europe et 8 à 10 milliards d'euros dans le monde.

En somme que souhaiter donc de mieux quand la recherche française permet à la technologie d'offrir la perspective d'un monde vivable, à la mesure de l'homme ?

Jean-Christophe Lépine
Président Innoveox

La reprise après la crise ?

Le responsable de la crise est identifié et unanimement reconnu. C'est l'endettement. A tous les niveaux : particuliers, banques et Etats ont vécu au-dessus de leurs moyens. Ebranlées, les fondations de l'édifice Chimie ont résisté. La reprise se dessine, fragile encore. Restons prudents !

Des emplois ont été supprimés un peu partout en Europe. Par manque d'emplois, les reclassements s'avèrent difficiles. Tant au niveau national qu'europeen, les aides mises en place avant la crise, pour favoriser l'innovation, tardent à montrer leur efficacité.

L'équation à résoudre

Durant la crise, les entreprises européennes ont démontré leur sens des responsabilités sociales. Les catastrophes naturelles de l'été leur ont rappelé aussi leurs responsabilités environnementales. Plus que jamais, l'équation à résoudre est clairement posée : « Reprise = Croissance + Développement Durable ». Mais la porte de la reprise reste étroite.

Une croissance au service du développement durable ou un développement durable pour stimuler la croissance ? Qu'importe ! L'interpénétration est évidente et nécessaire.

Elle suppose un double changement : les acteurs professionnels devront revoir leurs pratiques courantes et les citoyens-consommateurs, changer leurs comportements.

Serrer les rangs pour s'adapter plus vite

La chimie avance sur deux pieds : l'université et l'indus-

trie. A présent, les structures sont bien en place pour favoriser les contacts. L'indicateur de la réussite de la conjugaison des talents respectifs l'est aussi : c'est la création d'emplois. Pour identifier des projets porteurs de vrais emplois, les deux communautés doivent renoncer à sacrifier à leurs dieux favoris, « connaissance pure » et « innovation technologique ». Ensemble elles doivent mieux cibler les secteurs prioritaires, proposer une stratégie qui intègre innovations technologiques et socio-économiques, fixer leurs objectifs communs, concentrer les moyens sur l'essentiel, bref accepter de passer « du futile à l'utile ».

Pour le moment, l'appel d'air des grands marchés des pays émergents a permis de limiter les dégâts. En Europe, les grandes sociétés en ont profité davantage que les PME. Une chimie à double vitesse, des multinationales à l'international et des PME limitées à leurs marchés nationaux : ce n'est ni viable ni durable. Il s'agit de progresser globalement, et pas seulement dans les pays dits émergents, en particulier dans les pays développés en quête d'une manière de vivre adaptée aux évolutions nécessaires.

En France, les PME ont souvent été les oubliées des réflexions stratégiques. Leur gisement d'emplois mérite d'être mieux exploité. Le slogan « penser globalement et agir localement » doit aussi s'appliquer en France. C'est pourquoi il faudra aussi bâtir des ponts entre multinationales et PME. Ensemble elles doivent s'attaquer aux opportunités des exportations, ainsi qu'aux innovations dont nos concitoyens ont besoin pour

prendre plus vite les virages qui s'imposent.

Les PME, laboratoires grandeur nature pour creuser les nouvelles fondations dont l'industrie chimique a besoin ? Après les services et les commerces de proximité, pourquoi pas une industrie chimique de proximité, à l'interface des artisans locaux, des ressources locales, et de la grande industrie. Bref un « marché local », au sens premier du terme ?

Informé plus et mieux

Comme le grand public doit être acteur des évolutions, il ne faudra pas seulement communiquer, mais informer mieux. Nos concitoyens ont besoin d'être rassurés sur la sécurité des produits qu'ils utilisent quotidiennement et sur le compromis bénéfiques/risques des technologies porteuses des évolutions futures. Le débat public sur les Nanotechnologies a récemment montré les difficultés d'un dialogue apaisé. Il faut trouver le bon niveau d'échange et une pédagogie plus adaptée, par suite d'une formation trop limitée d'un côté, d'un discours trop technique de l'autre. Ils permettront d'éviter sectarisme et mauvaise foi. L'Année Internationale de la Chimie 2011 vient à bon escient pour tenter le rapprochement.

La chimie européenne, par son poids, son expérience, par les valeurs qu'elle porte, est prête à affronter le défi. Si des contraintes socio-législatives trop lourdes ne la pénalisent pas vis-à-vis de ses concurrents des autres continents, elle a la volonté et des chances de le relever !

Gilbert Schorsch
Mission Recherche/Innovation

CONJONCTURE : REBOND ?

Après une année 2009 fort dégradée, les indices de progression de la production de l'industrie chimique du début de l'année 2010 étaient fortement attendus.

On a ainsi constaté que la production de notre secteur a continué de se redresser sur la première partie de l'année : au premier semestre 2010, la production est en hausse de 15,1 % par rapport à la même période de 2009, permettant de retrouver plus vite que prévu les niveaux d'avant-crise. Ce rebond est surtout le fruit de la bonne santé du commerce extérieur et du ralentissement du déstockage. Cependant de fortes disparités existent selon les secteurs : si la chimie minérale accuse une nette contraction en volume de 8,6% au deuxième trimestre par rapport au semestre précédent, la croissance s'est à l'inverse accélérée pendant la même période dans la chimie organique (+4,5 %), les spécialités chimiques (+3,2 %) et enfin dans les savons, parfums et produits d'entretien (+3,6 %).

En parallèle, on peut observer que les commandes reçues en valeur sont en hausse de 9,4 % par rapport aux trois mois précédents et dépassent désormais le niveau du deuxième trimestre de 2009 de 28%. Toutefois, les récentes enquêtes de conjoncture laissent entrevoir un ralentissement de la production dans les prochains mois.

Du côté des prix, hormis en chimie de base, les revalorisations des prix de vente des produits chimiques restent modérées. Notons enfin que la dépréciation de l'euro par rapport au dollar a favorisé les flux hors marché européens.

Source : UIC

Point sur le contrôle de l'Urssaf

La Sécurité Sociale repose sur le principe de la solidarité qui permet de redistribuer les prestations en cas de maladie ou de perte d'emploi, les allocations familiales, les indemnités d'accidents du travail et les retraites. Les Urssaf sont les organismes de collecte et de contrôle du recouvrement des cotisations.

Il existe deux formes de contrôles exercés par l'Urssaf : le contrôle sur pièce qui concerne essentiellement les petites entreprises et qui s'effectue dans les locaux de l'Urssaf et le contrôle sur place qui lui, s'effectue dans les locaux de l'entreprise. Il faut savoir que les entreprises qui ont reçu un avis de contrôle ne peuvent plus interroger l'Urssaf dans le cadre de la procédure de rescrit social.

Depuis 2010, les contrôles de l'Urssaf incluent désormais le respect de la législation sur l'assurance chômage et l'exactitude des montants de cotisations versés.

Un audit externe

Le contrôle Urssaf est une procédure contradictoire qui assure la garantie des droits de l'entreprise. Il doit donc être abordé comme un dialogue permanent entre le représentant de l'entreprise et l'inspecteur. C'est une forme d'audit externe qui peut servir à mettre en évidence des erreurs dans l'interprétation des textes ou dans la mise en place et le paramétrage des logiciels de paie. Une fois achevé, le contrôle peut aboutir à une régularisation des contributions soit en faveur soit en défaveur de l'entreprise.

Voies de recours

L'entreprise peut exercer un certain nombre de recours :

- tout d'abord, elle dispose d'un délai de 30 jours à compter de la remise de la lettre d'observations pour faire valoir ses remarques ou produire des éléments nouveaux qui permettraient d'étayer sa position. L'inspecteur ou le contrôleur doit alors répondre aux observations de l'entreprise par écrit avant même l'envoi de la mise en demeure des redressements définitifs ;
- elle peut ensuite saisir la Commission de Recours Amiable (CRA) dans le délai d'un mois à réception de la mise en demeure ;
- si elle entend contester la décision de la CRA, l'entreprise doit alors saisir le Tribunal des Affaires de sécurité sociale dans le délai de deux mois à compter de sa réception ;
- enfin, en cas d'interprétations divergentes de la part de plusieurs Urssaf, l'entreprise peut saisir l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS).

Concernant un redressement ou des observations de l'assurance chômage, l'entreprise doit établir une réclamation écrite auprès de l'institution territoriale compétente.

Chefs de redressement

Pour les grandes entreprises, les principaux chefs de redressements constatés par l'Urssaf de Paris Ile de France sont les suivants :

- 69 % concernent des rémunérations non soumises à cotisations, en particulier les primes et indemnités diverses ;
- 12 % le versement transport, la CSG et RDS ;
- et 10 % les frais professionnels ou déductions non justifiés.

Martine Marandel
Présidente du Conseil d'Administration de l'Urssaf de Paris IDF

La loi Grenelle 2 : une loi fondamentale

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 décline les engagements de la loi de programmation dite « Grenelle 1 » du 3 août 2009. Elle est l'aboutissement du Grenelle de l'Environnement lancé en Juillet 2007.

Lorsque l'on sait que cette nouvelle loi est le dénouement d'un processus qui s'est étalé sur trois ans, on peut légitimement se demander si la procédure d'urgence utilisée pour son adoption était bien appropriée... Elle compte au final 257 articles alors que le projet initial déposé au Sénat n'en comportait que 104. Certains se demandent : est-ce une loi fondamentale ou une « loi éponge » ? Si elle sert à décliner les engagements du Grenelle 1, elle permet aussi de combler certains retards de transcription de textes européens et de modifier ou amender des textes récents.

Complexités et incohérences

Cette loi particulièrement volumineuse et complexe modifie profondément la législation française en touchant de très nombreux codes : celui de l'environnement, de la voirie routière, de l'urbanisme, du travail mais aussi les codes généraux des impôts ou des collectivités locales... Et on attend entre 150 et 200 textes d'application ! Manifestement écrite « en silo » (chacun son sujet), elle est complexe à lire, comporte quelques incohérences et l'identification d'un fil conducteur est difficile. Un exemple : quand on parle de réglemen-

tation, ce qui est fondamental c'est la hiérarchie des textes. Or dans cette loi, certains sont nouveaux, d'autres ont changé de nom. Entre les SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), les PLU (Plan Locaux d'Urbanisme), les nouvelles DTADD (Directives Territoriales d'Aménagement et de Développement Durable), les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), les SCRACE (schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie) ou encore les PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère), on finit par ne plus savoir qui prime et qui doit être compatible avec qui...

Tous les acteurs impactés

Collectivités locales, entreprises grand public : tous sont concernés par cette loi Grenelle 2.

Même si elle vise essentiellement le réchauffement climatique via la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (GES), elle va impacter les entreprises dans de très nombreux domaines : installations classées, déchets, sites et sols pollués, responsabilité sociétale, urbanisme, transports, biodiversité et gestion de l'eau. Mais si cette loi n'engendre pas cette fois-ci uniquement de l'activité de contrôle et de diagnostic, on peut espérer qu'elle soit aussi un moteur pour l'économie grâce aux objectifs qu'elle fixe en matière d'économie d'énergie ou aux nouveaux matériaux dont il faudra disposer. Tout traiter en un seul article n'est pas envisageable, c'est pourquoi nous aurons l'occasion dans les prochains numéros du *Catalyseur* de revenir sur des mesures phares qui concernent les entreprises.

Contact : c.lecussan@uic-idf.fr

Double implantation en Nord-Pas-de-Calais

L'AFI24, en tant qu'organisme gestionnaire des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) AFI24 Ile-de-France et AFI24 Centre, a été reçue à l'Hôtel de Région Nord-Pas-de-Calais le 17 Juin dernier.

Après avoir réalisé une étude d'opportunité intitulée « *Alternance Nord-Pas-de-Calais* » et procédé à de nombreux échanges avec les représentants du Conseil Régional, AFI24 a confirmé sa volonté et sa capacité à remplir les objectifs fixés par la Région Nord-Pas-de-Calais : répondre aux besoins exprimés par les entreprises et assurer l'évolution des connaissances et des compétences des jeunes de la région.

En vue de cette réalisation, une double organisation a alors été validée pour la rentrée 2010 par les instances de tutelle régionales : l'« *Antenne AFI24* » pour le supérieur en partenariat avec le CFA Formasup et CFA AFI24 Nord-Pas-de-Calais pour « *l'infra-SUP* »

« Antenne AFI24 »

Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais (NPC) a fait le choix de donner une compétence exclusive au CFA Formasup NPC pour coordonner l'organisation de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur de la région. Dans ce contexte, et eu égard à son champ historique de compétence dans les domaines de la Chimie, la Physique, la Biologie et les Biotechnologies, le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et le Conseil d'Administration du CFA Formasup NPC ont entériné la création de l'« *Antenne AFI24* » qui pro-

posera chaque année à Formasup une offre de formations dans les domaines précités, en s'appuyant sur les processus de certification d'AFI24. Pour l'« *Antenne AFI24* », c'est la traduction directe de la poursuite de son conventionnement avec différents partenaires pédagogiques territoriaux, en parfaite cohérence avec sa stratégie « *hors-murs* ».

Ainsi, pour la rentrée de septembre 2010, trois licences professionnelles (Méthodes Analyses Chimique, Valorisation Non Alimentaires des Agro-ressources Végétales et Risques Toxicologiques) ont-elles obtenu leur accréditation avec l'IUT de Béthune.

CFA « AFI24 Nord-Pas-de-Calais »

Pour l'enseignement « *infra-SUP* » un autre mode d'organisation a été retenu par les instances régionales. En effet, la Commission Permanente du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais s'est réunie sous la présidence de Daniel Percheron le 28 Juin 2010. Elle a décidé, sur rapport de Philippe Kemel, Vice-Président Chargé de l'Apprentissage, et sur rapport présenté en Commission « *Lycées, Apprentissage, Schéma Régional des Formations* » présidée par Cathy Apourceau-Poly, d'autoriser l'ouverture du Centre de Formation d'Apprentis « *AFI24 Nord-Pas-de-Calais* » pour les deux formations proposées à l'ouverture pour la rentrée de septembre 2010 : il s'agit du BTS Chimiste et du BTS « *Contrôle Industriel et Régulation Automatique* ». Ces formations seront réalisées avec le Lycée Gustave Eiffel d'Armentières.

Contact : l.devoldere@afi24org

brèves

■ CCNIC : Formation

Le 9 novembre 2010 AFPIC organise une formation sur les spécificités de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques.

Programme :

Formation du contrat : embauchage, engagement, garantie à l'embauche, période d'essai.

Exécution du contrat : ancienneté, durée du travail, salaires.

Suspension du contrat : congés, maladie, accident, maternité.

Rupture du contrat : préavis, indemnités de licenciement, départ et mise à la retraite.

Animation : Le département social de l'UIC Ile de France

Lieu : Paris La Défense, à l'UIC Ile de France

Coût : 400 € H.T.

Contact : Jennifer Coulon :

01 49 03 76 71,

j.coulon@afpic.com

<http://www.afpic.com>

■ Appui-conseil pour les TPE-PME

Dans le cadre de l'accord conclu par l'UIC le 23 juillet 2009 avec Laurent Wauquiez, Secrétaire d'État chargé de l'emploi, plusieurs outils ont été spécialement conçus à l'intention des entreprises de moins de 300 salariés, destinés à les accompagner dans leur développement et la gestion des compétences. C2P en collaboration avec « *Exponentiel* » propose ainsi une formation-conseil en accompagnement individuel, pour la réalisation d'un plan stratégique de développement de l'activité de l'entreprise, dont les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'OPCA.

<http://www.opcac2p.asso.fr>

■ 2^{èmes} rencontres

de SusChem France

SusChem France et ses partenaires organisent, chez OSEO à Maisons-Alfort, le 26 novembre 2010, les Deuxièmes Rencontres de SusChem France.

Venez nombreux pour échanger sur la feuille de route de

la chimie durable en France et discuter des perspectives européennes que SusChem France souhaite placer en tête de ses priorités pour 2011.

Les thèmes de la feuille de route s'inspirent des conclusions de l'étude prospective du PIPAME, présentée publiquement à Bercy le 4 juin dernier. Cette feuille de route constitue l'outil de référence pour permettre à la chimie durable française de figurer parmi les leaders mondiaux et de peser dans les choix des priorités du « *Strategic Research Agenda* » de SusChem Europe.

Contact : Véronique Lucas :

01 46 53 11 54

vlucas@uic.fr

<http://www.suschem.fr>

■ Reconnaître les compétences

L'Observatoire Prospectif des Industries Chimiques, en collaboration avec l'UIC Ile de France, l'UIC Centre et la FEBEA, organise le 16 novembre prochain un petit déjeuner-débat intitulé : « *Développer et reconnaître les compétences pour gagner en compétitivité. La VAE, une des réponses aux mutations des emplois dans les industries chimiques.* »

Pendant cette matinée, des dirigeants d'entreprises et des salariés de la chimie vous feront partager leur expérience au cours de deux tables rondes « *La VAE, un apport pour les Ressources Humaines de l'entreprise ?* » et « *Comment réussir un projet VAE en entreprise ?* ». Les tables rondes seront illustrées par des témoignages vidéo.

Lieu : Hôtel Mercure de Rambouillet de 9 h à 11 h 30.

Pré-inscription possible :

chimievae_idfcentre@obeaf.fr

« Le catalyseur », lettre d'information de l'UIC Ile de France,

Le Diamant A

92909 Paris la Défense Cedex.

Directeur de la publication :

Gilles le Maire : 01 46 53 12 29

Rédacteur en chef :

Elisabeth Pénicaut : 01 46 53 11 84

Maquette et réalisation : VEGA